

## TRAVAUX

# Des aides pour rénover son logement

**CHAMBRY** Le Picardie pass rénovation aide à identifier les travaux à réaliser et donne des pistes pour leur financement.



Les animateurs de la réunion d'information au Foyer Gérard Philippe.

**G**éraldine Harent, maire-adjoint de la commune, et José Faucheu, président de la Capeb (Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment) de l'Aisne, ont présenté le Picardie Pass Rénovation (PPR) à un public d'élus et d'artisans du bâtiment du Laonnois. Le PPR, mis en place par l'ex-région Picardie, est porté par la régie régionale du Service public de l'efficacité énergétique (SPEE). « Dans la mesure où le demandeur peut bénéficier du PPR, un audit énergétique est effectué et un programme de travaux est proposé. L'accompagnement peut être complet, financier et technique, ou simplement technique dans l'hypothèse d'un autofinancement possible. Dans les deux

cas, par contre, le PPR aide au choix des entreprises et au suivi du chantier. Il est ouvert aux collectivités, aux copropriétés, aux particuliers et aux « petits tertiaires » porteurs de projets de rénovation énergétique », synthétise le président Faucheu qui insiste par ailleurs sur la proximité géographique des entreprises et artisans retenus pour leur professionnalisme et leur qualification RGE (Reconnus garants de l'environnement).

### D'IMPORTANTES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

Technicien de rénovation chez Énergies Demain retenu comme opérateur, Constantin Lissa a décrit une opération conduite à Liesse-Notre-Dame. « L'état des lieux débouche sur

un programme de travaux important : isolation par soufflage du plancher des combles perdus, remplacement de trois fenêtres à l'étage et de la porte d'entrée, installation d'un poêle à granulés et d'un répartiteur de chaleur, installation d'une VMC Hygro B, isolation des murs extérieurs et réfection de la toiture. »

Dans ce cas précis, l'économie d'énergie projetée est 52 %. Le coût des travaux est estimé à 55 690€ avec 12 900 € d'aides (2 400 euros de crédit d'impôts, 8 500 euros de l'Anha et 2 000 euros de la communauté de communes). ■

Renseignements :  
constantin.lissa@energies-demain.fr ou tel.  
06 52 72 82 49 ou encore  
celine.willival@picardie-spee.fr